



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT COMMISSARIAT

Centre pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale



Projet COVID

**INTÉGRATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LA RÉPONSE À LA PANDÉMIE DU
COVID-19 POUR FAIRE FACE À SES
IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES
EN AFRIQUE CENTRALE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC), établi à Yaoundé au Cameroun, a été créé à la demande des pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la décision de l'Assemblée Générale de l'ONU par les résolutions du 5 décembre 1998 (53/78) et du 1er décembre 1999 (54/55).

Le CNUDHD-AC fait aussi office du Bureau Régional pour l'Afrique Centrale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) avec pour mandat de promouvoir et protéger les droits de l'homme et la démocratie dans les 10 pays qu'il couvre. En termes stratégiques et opérationnels, le Centre se concentre sur 6 pays prioritaires, en l'occurrence ceux qui ne disposaient d'aucune présence du HCDH au début de la mise en œuvre du projet (Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République du Congo, Sao Tomé et Principe), à l'opposé des pays où il existe soit un bureau pays (Tchad), soit un conseiller en droits de l'homme au sein de l'équipe pays du Système des Nations Unies (Rwanda), soit une composante droits de l'homme au sein d'une Mission de maintien de la paix (RCA et RDC).

Le rôle du Centre dans les pays couverts consiste à veiller à l'effectivité des droits de l'homme par le renforcement des capacités, le plaidoyer, le lobbying, le dialogue, la prévention des violations des droits de l'homme, la surveillance de la situation des droits de l'homme, l'assistance technique et des services consultatifs fournis à l'ensemble des acteurs des droits de l'homme, notamment aux gouvernements, parlements, équipes-pays des Nations Unies, institutions nationales des droits de l'homme, organisations de la société civile et médias.

Après son appel à l'action pour les droits de l'homme, un an plus tôt, le Secrétaire Général (SG) des Nations Unies, António Guterres, a réitéré en février 2021 devant les Etats-membres que « La famille des Nations Unies travaille ensemble pour faire en sorte que les droits de l'homme soient au cœur des plans de réponse socio-économique à la Covid-19 ».

Le projet COVID-19 mis en œuvre par le CNUDHD-AC est une réponse à cet appel du SG des Nations Unies. En raison de l'impact socio-économique de la pandémie dans les pays cibles, le projet s'appuie sur « le cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 », en se concentrant sur l'intégration des droits de l'homme dans la réponse, en particulier les droits économiques et sociaux, et en tenant grand compte des recommandations des organes conventionnels, l'Examen périodique universel et les Procédures spéciales pour les pays concernés.

II. OBJECTIFS DU PROJET

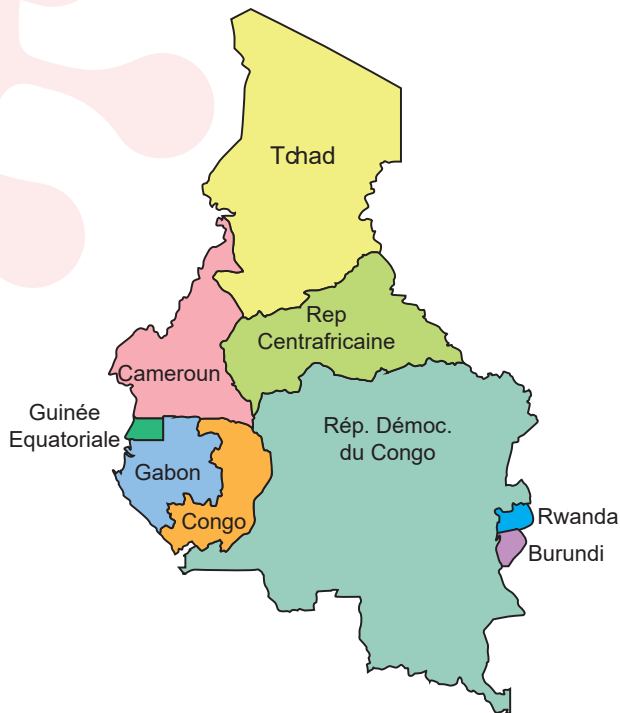
Le projet COVID-19 du CNUDHD-AC vise à intégrer l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la réponse à la COVID-19 par les équipes-pays des Nations Unies, les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), la société civile et d'autres partenaires dans la région de l'Afrique centrale pour garantir les solutions durables à l'impact de la pandémie sur les droits économiques, sociaux et culturels.

De manière spécifique, le projet cherche :

- A faire le plaidoyer et assurer le soutien technique aux gouvernements de la sous-région en vue de l'adoption des mesures de réponse à la COVID-19 qui intègrent une approche fondée sur les droits de l'homme en se concentrant sur le principe « Ne laisser personne pour compte » et en luttant contre la discrimination et les inégalités ;
- A renforcer les capacités des institutions des droits de l'homme et de la société civile de la sous-région pour la surveillance des droits de l'homme dans la réponse à la pandémie ;
- A apporter le soutien nécessaire aux bureaux des Coordonnateurs Résidents, aux Equipes - pays des Nations Unies et à d'autres partenaires de développement pour développer des approches sensibles aux droits de l'homme et au genre dans la réponse à la COVID-19, afin de garantir que « personne n'est laissée pour compte » ;
- A impliquer les personnes les plus vulnérables (y compris les femmes, les personnes vivant avec handicaps, les groupes autochtones et les personnes déplacées internes) dans la réponse, en leur donnant une voix dans les décisions qui affectent leur bien-être social et économique.
- A mettre en place de solides mécanismes d'alerte précoce et de prévention, capables d'attirer l'attention des gouvernements et organisations régionales, des institutions nationales des droits de l'homme et des agences des Nations Unies sur les problèmes potentiels des droits de l'homme, en fournissant le soutien nécessaire pour la prévention, les actions correctives et les réparations, si nécessaires.



III. COUVERTURE DU PROJET



Toutefois, du fait de la conjoncture liée à la pandémie, la première phase du projet se concentrera sur les pays suivants :

- Burundi
- Cameroun
- Congo (République du)
- Guinée Equatoriale
- Gabon
- Sao Tomé et Principe.

IV. PARTIES PRENANTES AU PROJET

- Ministères en charge des finances et des questions économiques
- Ministères en charge des questions sociales : Affaires sociales, Femmes, Genre, Santé, Education
- Ministères en charge de la justice et des droits de l'homme
- Parlements
- Equipes pays des Nations Unies
- Institutions nationales des droits de l'homme
- Instituts de recherche
- Instituts de statistiques
- Partenaires humanitaires
- Société civile
- Médias

V. BENEFICIAIRES DU PROJET

- **Bénéficiaires directs**
 - o Gouvernements
 - o Parlements
 - o Equipes pays des Nations Unies
 - o Institutions nationales des droits de l'homme
 - o Société civile

- **Bénéficiaires indirects**
 - o Populations vulnérables affectées de diverses manières par la pandémie :
 - Femmes et filles
 - Personnes âgées
 - Personnes vivant avec handicap
 - Personnes sans abri
 - Personnes déplacées internes
 - Personnes vivant dans une extrême pauvreté
 - Personnes n'ayant pas accès aux services sociaux de base
 - Personnes dont le sort a été aggravé par la pandémie
 - Personnes vivant avec le VIH
 - Personnes réfugiées
 - Personnes LGBTI

VI. RESULTATS ATTENDUS

- L'approche fondée sur les droits de l'homme est intégrée dans les plans de réponse des gouvernements de la sous-région à la COVID-19
- Les capacités des institutions des droits de l'homme et de la société civile de la sous-région sont renforcées pour la surveillance des droits de l'homme dans la réponse à la pandémie ;
- L'approche fondée sur les droits de l'homme est intégrée dans les mesures de réponse des Equipes - pays des Nations Unies à la COVID-19 ;
- La participation et l'inclusion des personnes les plus vulnérables dans la réponse à la pandémie sont assurées.
- De solides mécanismes d'alerte précoce et de prévention, capables d'attirer l'attention des gouvernements et organisations régionales, des institutions nationales des droits de l'homme et des agences des Nations Unies sur les problèmes potentiels des droits de l'homme sont mis en place dans la sous-région.

VII. METHODOLOGIE D'INTERVENTION

L'approche retenue est articulée autour des missions dans les pays prioritaires, afin de mener les activités de plaidoyer, de formation et d'appui technique aux différentes parties prenantes.

VIII. ACTIVITES A MENER

Les différentes activités suivantes vont être mises en œuvre dans les différents pays couverts :

- Ateliers et webinaires d'information des parties prenantes
- Renforcement des capacités des acteurs impliqués
- Etudes d'impact de la pandémie
- Déploiement du dispositif d'alertes précoces dans les pays
- Production de rapports de situation
- Production d'analyses macro-économiques suivant l'approche droits de l'homme
- Production de notes de conjoncture trimestrielles sur les impacts de la pandémie
- Production d'une analyse de la prise en compte du droit à la santé dans le budget de l'Etat suivant l'approche droits de l'homme

IX. BUDGET

Le projet est financé à hauteur de 2 millions d'euros.

X. BAILLEUR

Le Royaume de Belgique.

XI. DUREE DU PROJET

18 mois. Soit de juin 2021 à Décembre 2022.

POINTS FOCAUX

Consultante Economiste

Liliane MOUAN

consultant.mouan@ohchr.org

Chef de projet

Laurent AKOBI

lakobibanouin@ohchr.org

Projet
COVID

Personne n'est laissé pour compte

Quartier Golf – Ntougou, Rosa Parks Avenue

BP 836 Yaoundé - Cameroun

Tél : (237) 222 50 58 00 / Fax : (237) 222 21 24 75

Email : car@ohchr.org

Site web : www.unchr.org

Facebook : [@cnudhdyaounde](https://www.facebook.com/cnudhdyaounde) / Twitter : [@ohchr_caro](https://twitter.com/ohchr_caro) / YouTube : [@unchr](https://www.youtube.com/@unchr)

2 ans